

jusqu'en 1929, où elle atteint un maximum intermédiaire de \$1,112,000,000. Le plus bas point de la seconde dépression majeure, environ \$715,000,000, est enregistré en 1934. Les augmentations se succèdent ensuite jusqu'à la fin de la période étudiée présentement.

*Genres de paiements.*—La rémunération des employés, dans un grand nombre de groupes, est tirée directement des compilations des recensements annuels effectués par le Bureau. Le recensement décennal donne une idée complète du nombre, des taux et de la rémunération des employés. Pour les années écoulées entre les recensements, les estimations proviennent des indices de l'emploi et d'autres données. Les comptes publics et ceux des corporations ont beaucoup aidé dans l'estimation des salaires et des gages payés par la finance et le gouvernement.

Plus d'un tiers de million de personnes travaillent, au cours de la période du recensement de 1930-1931, sans recevoir de rémunération régulière sous forme de salaires ou de gages. Comme une grande partie des personnes "sans paie" sont des fils de cultivateurs travaillant à la maison, le revenu d'au moins une partie de ce groupe consiste en allocations de subsistance payées principalement sous forme de nourriture, de vêtement et de logement. Dans les autres groupes d'industries, les apprentis, bien qu'ils ne reçoivent aucun salaire en argent, obtiennent quelquefois une compensation appréciable en denrées et en services. Le fait qu'ils ne peuvent habituellement en disposer à leur guise implique cependant certaines restrictions dans la nature de ce revenu.

*Indemnisation, pensions, allocations spéciales et secours directs.*—L'indemnisation aux accidentés, élément important des autres revenus du travail, (voir pp. 742-747) est en vigueur dans huit des neuf provinces pour les employés des industries, victimes d'accidents au cours de leur travail. Les fonds de cet organisme proviennent de contributions versées par les firmes, lesquelles sont classifiées en groupes industriels selon les risques des occupations. Les pensions fondées sur des contributions sont aussi considérées comme un des éléments du revenu national. Si une pension est payée à un travailleur retraité à même les fonds provenant de contributions versées en partie par l'employé, elle est ajoutée à cette division. Les pensions de guerre, les pensions de vieillesse, les allocations aux mères, les pensions aux aveugles et les autres paiements de ce genre tombent pareillement sous cette rubrique.

Les paiements de secours direct sont des déboursés en faveur de particuliers qui n'ont généralement aucun rapport avec les services auxquels ces particuliers sont ordinairement employés. Ces paiements, après déduction pour frais généraux, ont également été répartis selon l'origine entre les divers organismes administratifs.

Les meilleures statistiques du nombre de propriétaires qui travaillent sont données dans la section industrielle des rapports du recensement décennal. Des estimations basées sur le nombre d'établissements ou les chiffres uniformisés de l'emploi sont données pour les années entre les recensements. Les taux ont été estimés pour la période de recensement, 1930-31, comme différentielle au-dessus des taux payés aux employés dans les mêmes groupes d'industries et de services. Les fluctuations entre les années de recensement ont été interpolées d'après des taux uniformisés payés aux employés. Les produits des nombres, selon les taux, ont été pris comme les retraits des propriétaires qui travaillent.

Les dividendes payés par les corporations canadiennes contribuent considérablement au revenu des particuliers. Par exemple, les déclarations brutes se chiffrent à environ \$400,000,000 en 1930, mais seulement une partie de ce montant a été reçue par des particuliers demeurant au Canada. Une partie considérable a été payée à d'autres compagnies et un montant encore plus élevé a été versé à des actionnaires